



Bulletin hebdomadaire semaine 19-2016

1-Agenda

Lundi 9 mai Gap 17h Intersyndicale pour décider des actions/ manifestation du 12, 17 mai et des jours suivants

Jeudi 12 mai Partout en France Action/manifestation/grève contre la loi El Khomri

Samedi 14 mai Gap 10h30 conseil départemental Action de nuit debout le jour.

2-Loi travail, on continue

Alors que ce gouvernement nous laisse toujours en état d'urgence sécuritaire au détriment de l'état d'urgence sociale, Valls veut dégainer le 49.3 pour valider la loi « travail ». A ce 49.3 qui bafoue la démocratie, il nous faut répondre par la grève générale. Comme en Grèce ou leur gouvernement veut imposer une nouvelle réforme des retraites et du régime fiscal pour répondre aux exigences des l'Europe financière, il nous faut construire la grève générale contre cette loi pour les patrons qui ont plein de pognons. Alors le 12 mai, on participe aux actions et le mardi 17 mai, on est en grève...reconductible ?

Communiqué Solidaires : Grève reconductible pour le retrait de la loi Travail

Alors que le débat parlementaire vient de commencer, nous en sommes aujourd'hui à plus d'un mois et demi de lutte depuis la première manifestation le 9 mars et la pétition qui lancent le mouvement contre la loi Travail. Le rapport de forces que nous avons ainsi créé, a obligé le gouvernement à quelques reculs par rapport au projet initialement concocté avec le MEDEF. Mais celui-ci reste totalement inacceptable.



En apportant quelques aménagements, en répondant ici ou là à des revendications catégorielles, le gouvernement a joué et continue à jouer la division : entre organisations syndicales dans un premier temps, entre mouvements de jeunesse et syndicats ensuite. Si cela a suffi à satisfaire CFDT, UNSA ou CGC, pour l'essentiel les manoeuvres de division ont échoué : des collectifs de base CFDT ou UNSA sont toujours dans la lutte, d'autres syndicats (CNT-SO, CNT, LAB,...) aussi, et le front commun entre CGT/FO/Solidaires/FSU et mouvements de jeunesse demeure. Il continue à réclamer le retrait du projet de loi Travail.

Face à la répression et les violences policières, Solidaires affirme que les syndicalistes et les jeunes ne sont pas des criminels : ils ne font que s'opposer par des voies démocratiques aux mesures de régression sociale que le gouvernement veut imposer par la force.

Ainsi pour Solidaires il est temps de proposer une date et que le mouvement social s'en empare.

Construisons toutes et tous ensemble une grève massive, reconductible !

L'opposition à la loi travail est toujours largement majoritaire dans la population.

Le 17 mai doit être une date de convergence et d'unité, de grève et de manifestations massives. Le 18 mai doit être lui le point de départ d'un mouvement reconductible jusqu'au retrait de ce projet de loi.

Alors, dans la rue aujourd'hui, demain et après, debout et en lutte, le jour comme la nuit... jusqu'au retrait !

3-Compte rendu GT 1er degré

Le vendredi 5 mai a eu lieu un groupe de travail pour étudier les situations particulières d'un certain nombre de collègues qui participent aux mouvements. Points pour mesure de carte scolaire, travailleur handicapé ou enfant à besoin particulier... Si vous êtes dans une de ces situations, n'hésitez pas à nous contacter par mel ou tel. On vous répondra le plus vite possible.

Mel : sudeduc05@gmail.com

Tél : 06 43 63 43 54

4-Congrès SUD Education05

Et oui, le prochain congrès de SUD Education05 est pour bientôt. Ce sont les 26 et 27 mai à la Roche-des-Arnauds. L'un des grands moments de discussion et de démocratie au sein de SUD Educ05 pour tous-tes les adhérentEs. Tu n'es pas encore syndiqué à SUD Education05, il n'est pas trop tard. Imprime vite le bulletin d'adhésion en pièce jointe et demande ta convocation. La convocation et la demande d'autorisation spéciale d'absence est à déposer par courtoisie une semaine avant et réglementairement au moins 3 jours avant. Comme pour les stages syndicaux, il devrait y avoir un odieux chantage de la part de l'administration. Ne participe que ceux/celles qui sont remplacés. Le droit syndical est très clair, c'est une réunion statutaire de notre syndicat. On y a droit sur simple convocation, point barre. A l'administration de prendre en compte les besoins de remplacement notamment au moment de la carte scolaire. Plus de moyens de remplacement, c'est pas pour les _____, c'est pour les enfants, les enseignants, les parents.



Etre syndiqué à SUD Education05, ça fait un bien fou, on remet la preuve en image...

5-Prime isae, youpie ?

Cette prime va faire du bien à tout le monde, enfin à tous ceux qui la toucheront. 800€ par an en plus, vu la dernière revalorisation du point d'indice, c'est sûr que cela va se voir. Mais bon, une prime, pas tout le monde y a droit, pas tout le temps, ça compte pas pour la retraite... En fin d'année 2014, les Recteurs et Rectrices ont eu droit à une augmentation de 68 % de la part fixe de leur prime annuelle qui est ainsi passée de 15 200 € à 25 620 €.

Cette année, ce sont les DASEN (directeurs académiques) et les IEN (inspecteurs) qui se voient attribuer de nouvelles primes dont les montants sont proportionnels aux pressions que subiront les personnels sur le terrain. Pour les DASEN, un complément annuel de 30 000 à 50 000 € sera versé en fonction de leur « manière de servir »... Les IEN vont eux bénéficier d'une revalorisation indiciaire avec la création d'un nouvel échelon à la fin de la hors-classe. Cela correspond à environ 4 500 euros bruts.

Alors, toujours content de sa prime ISAE (Indemnité Salulaire anti-rEvolution) soit environ 66€/mois ?

On dirait plutôt une très grosse ficelle à l'approche d'une élection et face à la mobilisation qui dure contre la loi travail. Oui, les sondages pour l'élection présidentielle donne un Jupé devant Hollande chez les enseignants. Alors il faut bien faire quelque chose. Quelque chose qui aurait pu être fait bien avant la fin du quinquennat, bien avant l'année de rentrée en campagne de certains pour les présidentielles sauf à vouloir se rappeler au bon souvenir de certains profs. Oui, grosse ficelle que celle de donner satisfaction petit à petit à certains pour diviser les salariés. On a eu droit à quelques aménagements de la loi travail, puis quelques avancées pour la jeunesse et maintenant quelques miettes pour les profs des écoles. La pétition n'aura pas joué grand-chose pour obtenir cette prime alors que la pétition « loi travail, non merci » a elle, bien mis le feu aux poudres du mouvement social.

Alors, on lâche rien, on ne se contente pas de quelques miettes, on continue les actions, manifestations, assemblées, grèves, on construit la grève générale jusqu'au retrait total de cette loi. Ce nouveau rapport de force nous permettra de discuter autrement de notre salaire, de notre carrière, de notre métier.

Petit problème de math : Avec c'est 800€/an de plus, combien de journée de grève peut-on faire par an pour faire évoluer le métier et la carrière d'un PE au 8ème échelon ? Faire de même avec l'échelon que vous occupez actuellement.

HOLLANDE CHOUCHOUTE LES PROFS...



6-Soutien à la famille Vardanian

**Mais que fait notre administration. L'éducation pour tous, c'est pour tous les enfants. Laissons-les grandir ici !!
Risque d'expulsion imminent!**

Pour la première fois dans les Hautes Alpes, des familles avec enfants nés en France et scolarisés sont sous la menace

d'une expulsion imminente.

Ces familles sont intégrées dans la vie des Hautes Alpes depuis plusieurs années. Certaines ont même de la famille en France.

Ces procédures d'expulsion sont contraires à l'article 3 de la convention des droits de l'enfant qui stipule

Article 3-1

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Où est l'intérêt supérieur de l'enfant ?

Pétition en pièce jointe ou à signer ici ou là https://www.change.org/p/cimade-soutien-%C3%A0-une-famille-arm%C3%A9nienne-menac%C3%A9e-d-expulsion-%C3%A0-gap?recruiter=538114223&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink?recruiter=538114223&utm_source=petition_show&utm_medium=copylink

7-Texte fondateur du collectif « un toit un droit »

Lundi 18 avril 2016, une famille est mise à la rue.

En réponse à cette situation intolérable, le collectif de personnes "Un toit, un Droit !" s'est créé, soutenu par plusieurs organisations. Face à la nécessité de lui apporter un toit, un lieu appartenant à la ville de Gap, ouvert et vacant depuis 10ans, est occupé par solidarité active.

Le collectif agira à chaque fois que de telles situations intolérables se présenteront et exigeront une réponse humaine.

Le collectif est au côté des familles, pour interpeller l'opinion publique, dénoncer la violation des Droits de l'Homme et s'assurer que des solutions rapides d'hébergement dignes soient proposées.

Nous témoignons de la détresse de ces familles.

Nous témoignons de l'existence de nombreux logements vacants sur notre territoire.

Nous témoignons du désengagement des autorités compétentes.

Par cet acte symbolique et visible, nous revendiquons :

- un logement digne pour toutes et tous, quelque soit leur origine et leur situation administrative
- le respect des droits humains fondamentaux
- le droit de vivre sans être inquiété

L'action du collectif "Un toit, un droit !" rend possible un hébergement solidaire, mais se voulant transitoire. Il n'a pas vocation à pallier les carences des dispositifs existants et appelle les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités.

Rejoignez le collectif et soutenez son action notamment financièrement.

8-Le mot de la semaine « prime »

Jean-baptiste félicité par son petit supérieur Patrick sur l'évolution de sa prime. En messe basse, la supérieure -Adjointe Ste Mireille glisse à l'oreille du supérieur : « quand je pense qu'il lui faudra au moins 25ans de prime pour obtenir ta prime de bons, méritants et loyaux services à notre sainte institution ».



Prime : (n.fém) (anglais premium, du

latin praemium, récompense) Rémunération complémentaire versée à un salarié, en contrepartie d'un travail particulièrement bien réussi ou d'un objectif atteint. Exemples : La vache holstein, appelé communément vache hollandaise, du père François a gagné la prime des plus belles cornes. De prime abord, l'émolument de sa prime l'a réjouit puis elle l'a déprimé au regard des primes de ces donneurs d'ordres.